



CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Bureau du 16 septembre 2024

DÉLIBÉRATION DU BUREAU

DE LA

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : Adhésion au réseau Energia Nostra et versement d'une cotisation annuelle

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 septembre à 9h, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

Présents : Louis POZZO di BORGO, Pierre SAVELLI, Michel ROSSI, Serge LINALE, Marie-Hélène PADOVANI, Jean-Charles LEONARDI, Gérard ROMITI, Jean-Louis MILANI.

ABSENTS : Leslie PELLEGRINI, Michel SIMONPIETRI, Gilles SIMEONI, Jean-Jacques PADOVANI, Emmanuelle de GENTILI.

Nombre de membres composant le Bureau : 13
Nombre de membres en exercice : 13
Quorum : 7

Votants : 8
Pour : 8
Contre : -
Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

OBJET : Adhésion au réseau Energia Nostra et versement d'une cotisation annuelle

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;

Vu la loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat ;

Vu la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 24 juillet 2020 qui délègue au Bureau des attributions en matière de subvention dans le respect, le cas échéant, des règlements et documents d'orientation approuvés par le Conseil ;

Vu la création en janvier 2021 du réseau Energia Nostra par l'AUE, avec le soutien de l'ADEME et l'encadrement de l'association Energie Partagée ;

Considérant que le réseau Energia Nostra est le réseau dédié aux projets d'énergies renouvelables participatifs et citoyens corses ayant notamment pour ambition d'accompagner les porteurs de projets sur le montage citoyen ;

Considérant les obligations incombant à la Communauté d'Agglomération de Bastia dans le domaine de l'énergie au regard de sa population ;

Considérant l'utilité d'adhérer au réseau Energia Nostra ;

Vu le rapport présenté ce jour, l'exposé du Président, et après en avoir délibéré ;

DÉCIDE (À l'unanimité)

-D'adhérer pour l'année 2024 et suivantes au réseau Energia Nostra ;

-De verser une cotisation annuelle de 1 000 € à partir de la date d'adhésion et pour les années suivantes ;

PRÉCISE

Que le représentant de la CAB pour participer aux Comités de Pilotage du réseau Energia Nostra, sera désigné en Conseil communautaire ;

AUTORISE

Le Président à signer tout document s'y afférent ;

DIT

Que les crédits sont prévus au budget de la Communauté d'Agglomération de Bastia – Chapitre 65 et ligne 657382/ DEVDUR ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT

Louis POZZO DI BORGO